

APPEL A PROJETS
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
Commune de Castelnaudary (11400)
Base fluviale du grand bassin de Castelnaudary
et gestion des cales de radoub (2 lots)

Informations relatives aux questions des candidats et réponses de VNF :

Question n° 1 – Faut-il adresser une offre par lot ?

Réponse VNF : l'avis d'appel à candidatures mentionne au paragraphe 4.2 la nécessité pour un candidat intéressé par les 2 lots de déposer une offre par lot.

Question n° 2 – Pouvez-vous préciser la composition du lot 2 ?

Réponse VNF : l'avis d'appel à candidatures précise au paragraphe au 2.2 la composition du lot n°2 qui intègre l'intégralité de la cale couverte, ainsi que la cale ouverte

Question n° 3 – Pouvez-vous communiquer les tarifs d'accès aux cales appliqués par VNF ?

Réponse VNF : les tarifs sont indiqués dans le guide tarifaire de VNF (Fiche 9A / paragraphe 7) et disponible sur le site internet de l'Etablissement, à l'adresse suivante : <https://www.vnf.fr/vnf/publicationss/bulletin-officiel-des-actes-n81-du-16-decembre-2021/>

Question n° 4 – Quels sont les travaux à prévoir sur la cale ouverte ?

Réponse VNF : VNF fournit en annexe un diagnostic de la cale. Un état des lieux contradictoires aura lieu à la signature du contrat. Des travaux de mise en conformité seront nécessaire à être menés dans les années à venir. Si un candidat souhaite les porter, la durée de l'acte sera proportionnée à l'amortissement des investissements réalisés. Dans le cas contraire, VNF pourra être amené à réaliser les investissements à moyen terme ; en contrepartie, pour le prochain occupant d'une redevance réactualisée et d'une nouvelle mise en concurrence.

Question n° 5 – Disposez-vous des statistiques de fréquentation de la cale ouverte ?

Réponse VNF : La cale est occupée environ 100 jours par an.

Question n° 6 – VNF impose-t-il un ratio d'usage des cales ?

Réponse VNF : VNF regardera attentivement les offres mettant en avant un usage partagé et équitable des cales dans la conformité des critères de sélection.

Question n° 7 – Quelle est la durée du contrat ?

Réponse VNF : la durée de la convention sera modulée en fonction de la nature et de la durée d'amortissement des investissements.

Question n° 8 - Délai de retour des candidatures et offres :

Réponse VNF : la date de remise des offres est fixée au mardi 14 juin 2022, à 12h.

Question n° 9 - Date de la commission d'audition

Réponse VNF : les candidats seront informés de la date de la commission d'audition dans des délais suffisant.